

Le 20 mars 2009

## **AVIS DE MISE EN VIGUEUR DES RESTRICTIONS ROUTIÈRES DURANT LA PÉRIODE DE DÉGEL**

Veillez noter que les restrictions routières durant la période de dégel du printemps 2009 entreront en vigueur dans la zone 1 le lundi 23 mars 2009 à 6 heures du matin.

Notez aussi que les restrictions routières durant la période de dégel du printemps 2009 entreront en vigueur dans la zone 2 le mercredi 25 mars 2009 à 6 heures du matin.

Dans les deux zones, les restrictions s'appliqueront jusqu'au 31 mai 2009.

Il est possible d'obtenir plus de renseignements concernant les restrictions routières durant la période de dégel :

- par le service de télécopieur automatisé, au 204 945-6499;
- sur Internet à l'adresse [www.gov.mb.ca/mit/srr/index.fr.html](http://www.gov.mb.ca/mit/srr/index.fr.html);
- en appelant la ligne d'information sur l'état des routes au 204 945-3704 ou au 1 877 627-6237.

Veillez vérifier régulièrement les sources ci-dessus pour obtenir les mises à jour.

Recevez, Madame, Monsieur, mes sincères salutations.

Le responsable par intérim du Service des permis,



Linden Johnson